

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2022 COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

L'an deux mil vingt-deux le vingt-trois mars, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Présents : PH. DAMBRINE, JE PIGACHE, CH. BAGLAND, E. BIZIEUX, O. MACIA, CH. PALCOWSKI, D. LEVEAU, B. SALESSE, H. VERON, T. MORGAND, X. GRIGNON, Mmes M-H. HUON, L. NADOU-CHAUSSEON, B. VIGREUX, C. MARIE-JULIE.

Absents : /

Pouvoirs : /

Début de séance à 18 h 30.

SEANCE

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PALCOWSKI.

Approbation du procès-verbal de conseil du 16 février 2022.

12/2022 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal a déclaré que le Compte de Gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision : Adopté à l'unanimité.

13/2022 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif 2021 du budget communal. Les résultats définitifs sont les suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :	417 412.78 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT :	208 152.43 €
EXCEDENT DE CLOTURE :	209 260.35 €

Décision : Adopté par 14 voix Pour 0 Contre 0 Abstention.

14/2022 – AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

Le Conseil Municipal a :

* Constaté que le compte administratif présenté un excédent cumulé de fonctionnement de 417 412.78 € et un déficit cumulé d'investissement de 208 152.43 €.

* Décidé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de 250 290.93 €.

* Approuvé l'affectation à l'excédent de fonctionnement de 167 121.85 €.

Décision : Adopté par 15 voix Pour 0 Contre 0 Abstention.

15/2022 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS

Le Conseil Municipal a approuvé les taux d'impositions inchangés :

- * Taxe foncière (bâti) : 49.40 %
- * Taxe foncière (non bâti) : 55.00 %

Décision : Adopté par 15 voix Pour 0 Contre 0 Abstention.

16/2022 – VOTE DES DEMANDES DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal a approuvé les subventions attribuées aux associations locales et leurs montants définis par la commission « Finances » et dit que des crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

Décision : Adopté à l'unanimité.

17/2022 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2022 qui s'équilibre en recettes/dépenses à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 658 605.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 375 323.00 €

Décision : Adopté par 15 voix Pour 0 Contre 0 Abstention.

18/2022 – VOTE DU BUDGET ANNEXE 2022

Le Conseil Municipal a voté le budget annexe 2022 qui s'équilibre en recettes/dépenses à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 99 817.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 307 318.00 €

Décision : Adopté par 15 voix Pour 0 Contre 0 Abstention.

19/2022 – VALIDATION DES DEVIS – REHABILITATION COMMERCE EN UNE ALIMENTATION MULTISERVICE

Le Conseil Municipal a :

* Approuvé le choix les entreprises à savoir :

Lot 1 – Maçonnerie-Démolitions

Ets BRIAULT CONSTRUCTION pour un montant de 70 892 € avec une option de 2 391.27 € HT

Lot 2 : Charpente Couverture

Lot infructueux.

Lot n°3 – Menuiseries Extérieures

Ets PERKS KOBAK pour un montant de 19 000.00 € HT

Lot n°4 – Menuiseries Intérieures

Ets Les Enfants de J. Crosnier pour un montant de 14 371.94 € HT

Lot n°5 – Plâtrerie-Isolation-Faux-Plafonds

Ets CDS pour un montant de 25 454.24 € HT avec une option de 86.37 € HT

Lot n°6 – Carrelage –Faïences-Sols souples

Ets SRS pour un montant de 11 882.42 € HT

Lot n°7 - Peintures

Ets ACTIF pour un montant de 9 180.27 € HT

Lot n°8 – Plomberie-Chauffage

Ets SOGECLIMA pour un montant de 17 198.00 € HT

Lot n°9 – Chambre froide

Ets ALPHA SERVICE pour un montant de 4 598.00 € HT

Lot n°10 – Electricité – VMC

Ets SOGECLIMA pour un montant de 20 227.00 € HT.

* Autorisé M. le Maire à signer tous les documents se rapportant au marché.

* Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe 2022.

Décision : Adopté à l'unanimité.

20/2021 – CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS AU CENTRE DE LOISIRS D'ETE DE VEUZAIN-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal a :

* Décidé de renouveler sa participation à hauteur de 6 € par enfant et par jour pour l'accueil des enfants au Centre de Loisirs d'Été de Veuzain-sur-Loire.

* Autorisé M. le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Décision : Adopté à l'unanimité.

21/2021 – DONATION PARCELLE E21

Le Conseil Municipal a :

* Accepté le don de Mme HUON Colette de la parcelle cadastrée E21 d'une contenance de 110 m².

* Décidé de conférer tous pouvoirs à M. le Maire et en cas d'empêchement de M. le Maire, à ses 1er ou 2ème adjoint pour signer l'acte authentique.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 20 heures 10.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Ph. DAMBRINE